

Interpellation - Mesures prises par la commune afin de venir en aide aux sans-abris.

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour vos questions importantes. En particulier, dans le contexte de grand froid que nous venons de connaître.

Cela me permettra de faire le bilan de nos actions et initiatives que notre commune a prises dans ce domaine.

Vous dire d'abord que Molenbeek est une commune hospitalière et je tenterai par ma réponse de vous le démontrer.

Comme Bourgmestre de notre commune, j'ai été attentive à ce qu'un cadre humanitaire soit de mise dans les différents lieux d'occupation précaire ou non sur notre commune. Le nombre de lieux de ce type est important sur notre territoire. J'y reviendrai.

Les espaces investis par des collectifs de sans-abri et de sans-papiers ou les deux sont proportionnellement plus importants sur notre territoire que sur les autres communes. Cela s'explique sur deux aspects :

- D'une part, les habitants de notre commune sont extrêmement solidaires avec le vécu malheureux de ces personnes.
- Et d'autre part, les collectifs de soutien aux sans-abri et aux migrants savent que nous n'agissons jamais avec la violence ou la répression si une occupation devait se dérouler sur notre territoire.

Nous recherchons toujours la solution négociée avec le propriétaire des bâtiments investis.

Nous procédons toujours avec tact et proposons directement d'être médiateur entre les parties.

À chaque occupation, la sécurité du bâti est inspectée par nos services pour garantir que les occupants ne se mettent pas en danger et que leur occupation ne met pas en danger les voisins immédiats du lieu d'occupation.

Concrètement, et c'est important d'avoir ça à l'esprit. Molenbeek n'a pas attendu les grands froids avant d'agir. À titre exemplatif, voici quelques initiatives en termes d'accompagnement pour les personnes vulnérables ou d'occupations précaires.

Depuis quelques mois, une antenne du Samu social est ouverte exclusivement aux femmes et leurs enfants en situation d'errance ou fuyant une situation de maltraitance.

Cette antenne est située à l'avenue Jean Dubrucq, dans l'ancienne Maison de Repos "Sequoia" depuis la fin du mois d'août. 75 femmes adultes bénéficient de ce cadre des plus sécurisant. En effet, une équipe multidisciplinaire d'assistants sociaux, de psychologues, d'infirmiers et d'aides-soignants assurent l'encadrement et le suivi de ses femmes.

Sachez aussi qu'une convention, c'est fait à ma demande, avec la commune qui permet, ainsi, de réserver une place chaque jour, pour une molenbeekoise, et ce de 9h à 16h. Si cette place est sollicitée, une nouvelle place garantie pourra être à nouveau sollicitée prioritairement pour une Molenbeekoise 15 jours plus tard.

Pour rappel, avant l'installation de l'antenne du Samu Social, nous avons pu encadrer une occupation pendant la période de la 1^{re} vague du COVID dans ce même bâtiment pour une quarantaine de sans-abri et sans-papiers avec l'aide remarquable de l'association molenbeekoise Belgium Kitchen.

Nous avons pu mobiliser à l'époque une subside 25.000 € à la Cocom pour assurer la gestion de ce lieu pendant 3 mois.

Vous avez peut-être pu le lire dans la presse. L'Hotel Belvue dont la commune est propriétaire permet également d'accueillir une quarantaine de personnes sans-abri depuis le 1^{er} janvier. Il s'agit d'un partenariat entre notre commune, les asbl Diogènes, l'Ilôt et Doucheflux.

Ce partenariat permet de mettre à disposition les 30 chambres de l'hôtel pour accueillir une quarantaine de sans-abris jusqu'au 30 juin de cette année. Le dispositif sera évalué et pourra faire l'objet d'une prolongation jusqu'au 31 décembre.

Dans ce cadre aussi, nous avons intégré une disposition dans la convention de partenariat pour que la commune puisse solliciter une place en urgence pour une personne sans abri identifier sur notre territoire.

Par ailleurs, Molenbeek connaît de multiples occupations précaires.

Il y a celle que nous connaissons tous à la rue Vanderstichelen, dans le quartier Maritime. Le bâtiment appartient une société privée et il est occupé par un Collectif, celui de la Voix des Sans-Papiers.

VSP est un Collectif que je connaissais par ailleurs, car comme beaucoup d'entre nous, j'ai suivi les différentes occupations de ce Collectif à travers la Région.

Lors de mon arrivée comme Bourgmestre, c'est le 1^{er} dossier qui était sur mon bureau.

Aujourd'hui, cette occupation concerne une trentaine de personnes. La moitié du groupe a entretemps trouvé un autre lieu de vie situé sur la commune d'Ixelles.

Nous menons un travail considérable en matière d'Accompagnement social. Passant par la mise en place d'aide alimentaire, de relations avec les riverains, d'ouvrir les portes de notre CPAS pour l'accès au soin via la mise à disposition de la carte médicale urgente pour les personnes sans-papiers.

Avant la vague de froid, malheureusement l'électricité a été coupée par le fournisseur d'énergie. VSP m'a signalé la situation et nous sommes intervenus auprès de Sibelga pour que le compteur puisse être ré ouvert. Cela a permis au Collectif de trouver un autre fournisseur.

Dans l'intervalle, le collaborateur de mon cabinet, qui pour parenthèse s'occupe d'être la personne de référence dans les différentes occupations sur notre commune. Il est

le point de contact direct avec les responsables d'une occupation et tente de répondre, quand nous le pouvons, à leur demande.

Je disais donc. Dans l'intervalle, nous avons mis en place une stratégie pour faire face à la facture d'énergie très importante de VSP. Une dynamique citoyenne s'est mise en place autour d'une association, SOS Migrants, accompagnant spécifiquement les migrants, pour fédérer des donateurs pour faire face à ces frais énergétiques.

De plus, et je remercie la présidente du CPAS, d'avoir répondu favorablement à une demande du Collectif pour une prise en charge importante de cette facture.

Vous le voyez, notre commune est solidaire.

Une autre occupation : À la rue Birmingham, dans un bâtiment appartenant à la SLRB, une cinquantaine de personnes issues de la communauté Rom vivent depuis plusieurs mois dans ce lieu. Après négociation avec la SLRB, nous avons pu stabiliser pour le moment l'occupation précaire.

En parallèle des discussions avec la SLRB, nous menons au jour le jour un travail intense sur le plan de l'accompagnement social via notre service communal « Molenrom » dédié spécifiquement à la communauté Rom.

Concrètement, la poursuite de cet accompagnement auprès des familles se base sur la nécessité de répondre à leurs besoins élémentaires et de favoriser leur insertion.

Dans ce contexte, notre service Molenrom a mis en place et soutenu les mesures suivantes :

- La mise en place d'une charte de vie communautaire a été réalisée avec les familles pour instaurer des règles de fonctionnement dans le bâtiment ;
- Nous avons installé du mobilier afin d'améliorer les conditions d'hygiène des occupants pour un accès à l'eau, 5 toilettes sèches demandées par la commune ont été mises en place par Médecins Sans frontières, présence d'un point de lavage des mains sur chaque étage et d'autres choses... ;
- De plus, notre service « Molenrom » assure un suivi médical des résidents et cela de manière spécifique depuis la crise sanitaire en mars dernier. À cet égard, Médecin sans frontières est partenaire de cet accompagnement ainsi que la Maison médicale « La Passerelle » et Kind en Gezin. Ces partenaires répondent aux besoins médicaux larges en matière de soins de santé primaires ;
- Des démarches ont été effectuées via le CPAS afin que certains résidents aient une couverture d'aide médicale urgente comme pour l'occupation de la rue Vanderstichelen ;
- Les femmes enceintes et nouveau-nés sont suivis par l'Hôpital Saint-Pierre ;
- Un système d'évacuation correcte des déchets a été mis en place ;
- L'accès à la nourriture est géré par la mise en place d'une aide alimentaire coordonnée par notre service Molenrom ;

- Nous valorisons et mettons en place un accompagnement pour la poursuite de la scolarisation des enfants dans les écoles communales à proximité du site ;
- Enfin, le service des Ateliers de la commune a procédé à la sécurisation des lieux à ma demande et plusieurs fois en condamnant les accès à la partie instable du bâtiment en début d'occupation.

Vous le voyez, notre commune est solidaire et proactive.

Plus récemment. Un Collectif qui tente de trouver un lieu ou des lieux pour près de 200 personnes migrantes qui étaient dans un bâtiment situé chez nos voisins de Jette.

Après une tentative avortée dans les anciens garages Opel situés sur le boulevard Mettwie, une double occupation a été initiée par ce Collectif.

L'un dans un ancien home de la rue au Bois dormant appartenant à une société immobilière. L'autre à la rue de Koning dans un ensemble immobilier important appartenant à Citydev.

Pour le bâtiment de la rue au Bois Dormant, une cinquantaine de personnes occupent les lieux. Ce sont essentiellement des sans-papiers.

À mon initiative, une médiation a permis la signature d'une convention entre le Collectif, la société immobilière et la commune pour une occupation précaire jusqu'au 30 mars, voir le 30 avril en fonction du démarrage d'un chantier qui permettra de transformer cet ancien home en un bâtiment de près de 10 logements.

Dans le contexte de grand froid de la semaine dernière, le Collectif a répondu favorablement à la demande de 2 collectifs de citoyens molenbeekoïses qui se sont fortement mobilisés pendant cette période pour trouver un refuge à une dizaine de sans-abri.

Encore une fois, des citoyens molenbeekoïses se montrent solidaires et nous en sommes très fiers.

En ce qui concerne le bâtiment de Citydev à la rue De Konink. Une task force a été mise en place pour permettre une occupation précaire pendant un an. Celle-ci est composée du Collectif qui gère l'occupation, de la police, de Citydev et de la commune via la personne référente de mon Cabinet.

Cette task force met en œuvre les conditions les plus optimales possibles pour que cette occupation minimale d'un an se déroule au mieux.

En plus des cinquante personnes de la Rue au Bois Dormant, nous avons depuis quelques jours 200 personnes dans ce bâtiment. Pour cela, j'ai sollicité le CPAS de la commune pour que des assistants sociaux soient désignés afin d'être des référents sociaux dans le cadre de cette occupation.

J'ai demandé aux autorités de notre CPAS d'écrire aux différents ministres régionaux pour que nous obtenions une compensation financière pour la mobilisation de notre personnel du CPAS. Cette demande trouvera, je l'espère, un écho favorable.

Par ailleurs, une réunion de travail a eu lieu vendredi dernier à mon Cabinet avec les responsables du Collectif afin d'établir une liste des besoins immédiats.

Sans surprise, le Collectif est demandeur de beaucoup de choses : Du mobilier pour l'occupation, du matériel d'hygiène pour lutter contre le COVID, de l'aide alimentaire, du matériel scolaire pour l'organisation d'un atelier d'alphabétisation, de l'accès à une de nos infrastructures sportives, de fréquenter notre piscine à titre gracieux et de bénéficier des spectacles de notre Maison des Cultures quand celle-ci reprendra sa programmation d'été.

Vous le constatez, leurs demandes sont conséquentes et importantes.

Nous tenterons, dans les limites budgétaires et matérielles de notre commune de répondre pour partie à leur demande d'aide et de soutien.

Je tenais à vous le signaler, mais je ne rentrerai pas dans les détails pour des raisons évidentes de sécurité et de totale discrétion. J'ai pris la décision de réquisitionner un immeuble sur notre territoire dont je tairai la nature du bâtiment et le lieu afin d'accueillir, sous la supervision d'une association spécialisée, une cinquantaine de femmes et de leurs enfants victime de violence conjugale.

Concernant plus précisément notre dispositif d'aide aux sans-abri. Ce service s'est réorganisé autour d'une personne de référence en janvier 2019.

Les missions de ce nouveau service sont d'identifier les personnes sans abri sur le territoire de la commune, de mettre en place un réseau de ressources humaines et logistiques afin de les accompagner, pas à pas et sur base des besoins identifiés, tenant compte de leurs attentes et de l'ordre public.

Pour cela, un travail de localisation et de recensement des personnes sans-abri via des maraudes, de projet « thermos » offrant boisson chaude de nourriture lors des maraudes.

En termes de chiffre, du 1er août 2019 au 31 juillet 2020, 40 situations ont été accompagnées sur l'ensemble du territoire de la commune. Ces situations impliquent des suivis individuels, collectifs et communautaires.

J'ouvre ici une parenthèse importante : Lors de la période de grand froid de la semaine passée. J'ai demandé un recensement immédiat de la situation de terrain à ce service.

En journée, près de 50 personnes ont été identifiées sur notre territoire. La plupart à l'entrée et à l'intérieur de 5 stations de métro : Comte de Flandre, Etangs Noirs, Beekant, Osseghem et Belgica.

Par ailleurs, un certain nombre ont été identifiés sur nos axes commerciaux de la chaussée de Gand et de la chaussée de Machtens.

J'ai immédiatement, demandé à nos gardiens de la Paix de renforcer leur tournée quotidienne et de rentrer en contact avec ces personnes.

J'ai reçu un retour de nos gardiens de la Paix qui est que l'écrasante majorité des sans-abri ne sont pas demandeurs d'aide en termes d'hébergement, mais seulement, si je puis dire, d'une aide matérielle et de nourriture.

En parallèle, j'ai également demandé à notre police de faire des rondes de nuit sur les points névralgiques du recensement et de signaler toutes personnes en danger auprès de Samu social.

Nous devons être d'une vigilance totale pendant ces jours sensibles. Nous l'avons été et je tiens à remercier l'ensemble des services qui de loin ou de près ont contribué à ce que nous soyons présents et réactifs.

Sur les solutions d'hébergement temporaire et immédiat, un dispositif régional a été mis en place via Bruss'help. Chaque matin, notre référente sans-abri pouvait signaler un cas d'urgence via un numéro de téléphone spécifique pour les communes auprès de la Région.

Nous avons dû activer 2 fois ce procédé qui a permis, ainsi, de mettre les 2 personnes dans une infrastructure d'hébergement temporaire.

Je ferme cette parenthèse importante et je terminerai cette présentation en remerciant Mme Ouberrri, Échevine de l'Action sociale qui mobilise comme jamais son équipe pour agir concrètement aux situations de détresse que vivent certains molenbeekois.

Je voudrais souligner, la coordination de l'aide alimentaire qui est mise petit à petit en place sous son égide et qui permet de mieux distribuer la nourriture sur notre territoire entre les différentes initiatives que prennent des collectifs citoyens.

À trouver des solutions de cuisine pour ces mêmes collectifs pour préparer les repas pour les lieux d'occupations ou les personnes sans-abris.

Nous réfléchissons pour le moment à pouvoir créer un lieu qui serait dédié à la centralisation de ces aides pour renforcer son efficacité et répondre aux besoins logistiques de ces collectifs.

Vous le constatez, Madame la Conseillère, la thématique du sans-abrisme est complexe. Elle prend des formes diverses et multiples.

En tant que Bourgmestre, j'ai pu constater l'extraordinaire mobilisation des citoyens, des collectifs, des associations et des travailleurs sociaux de notre administration dans le contexte de grand froid que nous avons connu.

J'ai aussi été frappé, malheureusement, par des discours qui opposent des personnes dans la précarité à d'autres personnes vivant une situation similaire.

Des sans-abri contre d'autres sans-abri. Des sans-papiers contre d'autres sans-papiers. Des personnes vulnérables contre des personnes encore plus vulnérables.

Au fond, d'opposer une détresse à une détresse.

Molenbeek est une commune dont la valeur de la solidarité n'est pas qu'un slogan.

Nous devons chérir cette valeur comme étant au cœur de notre commune.

La solidarité comme une nécessité de vérité, de force et de beauté. En somme, à l'image de notre commune.

En espérant avoir pu ainsi répondre à votre question, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère, en l'expression de ma considération distinguée.

La Bourgmestre,

Catherine Moureaux

En cette période de froid glacial, plusieurs personnes sans abri ou cumulant le statut de sans-abris avec celui de sans-papiers, se retrouvent à la rue, dans nos rues à Molenbeek. Nous ne pouvons rester de marbre face à cette situation qui devient toujours plus alarmante en hiver. Bien qu'aucune solution raisonnable et humaine n'a encore été décrétée par le gouvernement bruxellois pour ces personnes en situation de sans-abrisme, j'estime qu'il est du devoir des responsables politiques ainsi que des gestionnaires de notre commune de mettre tous les moyens possibles en place afin que ces personnes puissent au moins avoir accès à un lieu où se réchauffer en journée et de pouvoir dormir en soirée. Nous disposons assez d'infrastructures ou même de locaux vides pour pouvoir mettre à disposition des espaces chauffés pour ces personnes.

J'aimerais donc savoir à quel niveau le service social pourrait intervenir afin d'encadrer ce genre d'initiative ?

Disposez-vous d'un cadastre d'infrastructures communales vides ?

Quel genre d'accompagnement est-ce que la commune propose aux différents squats présents sur notre territoire ?

A quel niveau est-ce que l'ASBL Move pourrait collaborer avec le service social afin de pouvoir effectuer des rondes et informer les personnes sans-abris des différentes possibilités d'hébergement ?

Saliha Raiss

Conseillère communale SPA-PS